



# COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR A L'ARC DU CALVADOS



**coupon de pré inscription au  
Championnat du Calvados de tir en salle individuel Jeunes  
Courseulles sur mer - Samedi 25 janvier 2014**

**Procédure de pré inscription :**

Lorsqu'un archer licencié dans un club du Calvados souhaite participer au Championnat du Calvados de tir en salle individuel Jeunes du samedi 25 janvier 2014 à Courseulles sur mer , il convient d'adresser **au plus tard le 15 janvier 2014** (cachet de la poste faisant foi) le bulletin de pré inscription qui figure au bas de ce document, accompagné du droit d'inscription :

- **Inscription individuelle** = bulletin d'inscription + chèque de 8.00 € ;
- **Inscription(s) par le Club** = 1 bulletin d'inscription par archer + chèque du montant des droits (nb d'archers X 8.00 €).

La liste des archers sélectionnés figurera sur le site du Comité Départemental – [www.tiralarc-cd14.fr](http://www.tiralarc-cd14.fr) - à partir du 21 janvier 2014. Les derniers concours sélectifs sont ceux des 18 & 19 janvier 2014.

Les chèques des sélectionnés seront mis à l'encaissement le lendemain du championnat, ceux des archers pré inscrits mais non sélectionnés seront retournés ou remboursés au club au cours de la semaine suivant le championnat.

\_\_\_\_\_ ✂ \_\_\_\_\_

Je souhaite participer au championnat du Calvados de tir en salle individuel jeunes du 25 janvier 2014

<b>Nom</b>		<b>Prénom</b>	
n° licence		Club de	
Catégorie*	<b>B – M – C – J</b>	Sexe*	<b>Femme – Homme</b>
Arc utilisé*	<b>CL – CO – BB</b>	<b><u>Inscription par le club :</u></b> Ce bulletin fait partie d'un envoi de ..... accompagné d'un chèque de ..... €	

\* entourer

- Inscription individuelle : bulletin + chèque de 8.00 €
- Inscription par le club : bulletin individuel + chèque de (nb X 8.00 €)

Chèque à l'ordre de : **ARCHERS DE LA SEULLES**

**Adresser le tout à :** Roger ADAM – CD 14  
20 rue du Parc du Château  
14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR

au plus tard le 15 janvier 2014.